

Direction départementale des territoires

Service aménagement, risques Cellule prévention des risques

Le préfet de la Haute-Savoie

Chevalier de la Légion d'honneur Officier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n° DDT-2025-0346

relatif à l'obligation d'annexer un état des risques naturels, miniers et technologiques lors de toute transaction concernant les biens immobiliers situés sur la commune de Domancy

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2024-041 du 19 novembre 2024 portant délégation de signature à Mme Séverine FEBVRE, directrice départementale des territoires de la Haute-Savoie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2024-1499 du 09 décembre 2024 portant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires de la Haute-Savoie par intérim ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-83 du 9 février 2006, mis à jour le 20 janvier 2025, fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté préfectoral n° DDT-2023-1097 du 6 septembre 2023 portant prescription de la révision du plan de prévention des risques naturels de la commune de Domancy ;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs situés dans la commune de Domancy sont consignés dans un dossier communal d'information consultable en mairie, préfecture et sous-préfecture.



Liberté Égalité Fraternité

Service aménagement, risques

Cellule prévention des risques

Tél.: 04 50 33 79 34

Mél.: ddt-sar-cpr@haute-savoie.gouv.fr

Commune de DOMANCY

Information sur les risques naturels, miniers et technologiques

En application de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral n°DDT-2025-0346

	mune au regard d'un c e dans le périmètre d'u		de prévention de oui ☑	es risques naturels pr non 🏻	évisibles (PPRn)
	Approuvé	Date		Aléa	ı
		16/10/13	crue torrentie		
		17	mouvement c	le terrain]
			avalanche		
	Prescrit	Date		Aléa	I
	Révision partielle	06/09/2023	inondation		
			crue torrentie	lle	
La commune est située	nmune au regard d'un e dans le périmètre d'u	n PPRt	oui 🗆	non ☑	
3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRm) La commune est située dans le périmètre d'un PPRm oui □ non ☑					
4. Situation de la com La commune est située	nmune au regard du zo e dans une zone de sisr	onage réglementa micité moyenne (4	ire pour la prise).	en compte de la sisn	nicité
5. Situation de la com La commune est située	nmune au regard des z e dans une zone à pote	ones à potentiel entiel radon de niv	radon du territo eau 1 (potentiel f	ire français aible)	
6. Liste des arrêtés po	ortant ou ayant porté	reconnaissance d	e l'état de catas	trophe naturelle ou	technologique

Date arrêté

26/06/2018

09/03/2018

21/05/2004

/03/1990	Inondations et coulées de boue	

Phénomène

Inondations et coulées de boue

Inondations et coulées de boue

Inondations et coulées de boue

Pièces jointes	